



OFFICE  
DE CONSULTATION PUBLIQUE  
DE MONTRÉAL

***Présentation budgétaire***

***Année 2010***

**Le 15 janvier 2010**



1550, rue Metcalfe  
Bureau 1414  
Montréal (Québec) H3A 1X6  
Téléphone : (514) 872-3568  
Télécopieur : (514) 872-2556  
[ocpm.qc.ca](http://ocpm.qc.ca)

## *Mot de la présidente*

Au total, en 2009, près de 4 000 montréalais et montréalaises ont participé aux douze consultations publiques menées par l'Office de consultation publique de Montréal, notamment à l'occasion de 55 séances publiques pendant lesquelles près de 300 mémoires ont été déposés. Neuf de ces mandats lui ont été attribués par le Conseil municipal en vertu de l'article 89 de la Charte et trois par le Comité exécutif, en vertu de l'article 83. Il s'agit d'une augmentation du tiers par rapport au nombre de mandats confiés en 2008 et du double par rapport à 2006.

Le rythme de travail s'est donc accéléré à l'Office depuis quatre ans. Or le budget qui nous est alloué est demeuré le même depuis les huit dernières années, soit environ 1,750 M\$. Jusqu'à maintenant, grâce à un important effort de rationalisation, nous avons pu absorber les coûts liés à ces changements sans demander de sommes supplémentaires. Cependant cette situation a trouvé ses limites en 2008 alors que nous terminions l'année avec un manque à gagner d'environ 40,000\$. En 2009, nous avons demandé et obtenu des crédits supplémentaires de 250,000\$ pour être en mesure de réaliser l'ensemble des mandats qui nous ont été confiés et nous allons terminer l'année avec un budget tout juste équilibré.

Rappelons que plusieurs dossiers sont restés en suspens en septembre 2009 pour faire place à la campagne électorale et certains d'entre eux devraient refaire surface en 2010. De plus, les révisions statutaires du plan d'urbanisme, de la Charte des droits et responsabilités et de la politique de consultation publique sont attendues en 2010 et ces exercices s'accompagnent normalement d'une consultation publique par l'Office.

Mentionnons également que l'Office est de plus en plus sollicité pour encadrer des consultations en amont des changements réglementaires, à des étapes de définition des grands principes devant guider le développement ou la requalification de secteurs urbains stratégiques. Cela a été le cas cette année pour le redéveloppement du terrain des anciens ateliers du CN, dans le secteur de la

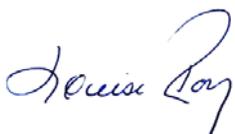
Pointe-Saint-Charles, dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Le projet de revitalisation du secteur Namur, dans le nord de l'arrondissement NDG-CDN ainsi que l'examen des intentions d'abaissement de l'autoroute Bonaventure ont aussi donné lieu à l'élaboration de processus de consultation adaptés à chaque contexte particulier. Par ailleurs, soulignons qu'en cours d'année, le Comité exécutif ou le Conseil municipal a ajouté au mandat donné à l'Office un certain nombre de questions à examiner de façon plus précise dans le cadre des consultations, sans pour autant exclure l'ensemble des angles d'intérêt.

Tout en continuant à tenir les consultations requises par le Comité exécutif et le Conseil municipal, l'Office tente aussi de remplir une partie de son mandat concernant les règles visant à encadrer les consultations faites par les instances de la Ville. C'est d'ailleurs dans cette perspective que l'OCPM travaille avec les arrondissements dans la définition de nouveaux mécanismes d'examen en amont dans certains dossiers. Ce travail se poursuivra en 2010.

Comme vous pouvez le constater, en plus de voir le nombre de mandats augmenter de façon significative, la tâche de l'OCPM s'est diversifiée et complexifiée. La nature des dossiers qui nous sont soumis est en transformation, requérant de nouveaux instruments de consultation publique et le recours à de nouvelles ressources. L'année 2010 s'annonce aussi chargée sinon plus que l'année 2009.

Le 2 septembre 2009, j'écrivais à M. Claude Léger pour demander que dans le cadre du processus budgétaire 2010 une somme de 250 000\$ soit ajoutée au budget courant de l'Office pour permettre de soutenir, à tout le moins, le rythme de travail que nous avons connu en 2009. L'enveloppe budgétaire transmise par le Service des finances n'inclut aucune augmentation et nous octroie le même budget pour une huitième année. Il est à donc prévoir, si le rythme se maintient, que nous devons faire des demandes de crédits supplémentaires en cours d'année 2010.

La présidente,



## **Mission et principales activités**

*L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM)* a été créé par l'article 75 de la *Charte de la Ville de Montréal*. Il réalise des mandats de consultation publique relatifs aux différentes compétences de la Ville de Montréal, notamment sur les projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire ou sur tout projet désigné par le Conseil municipal ou le Comité exécutif. Il a aussi le mandat de proposer des règles d'encadrement de toutes les consultations publiques faites par une instance de la Ville afin d'assurer la mise en place de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces.

## **Organigramme et structure administrative**

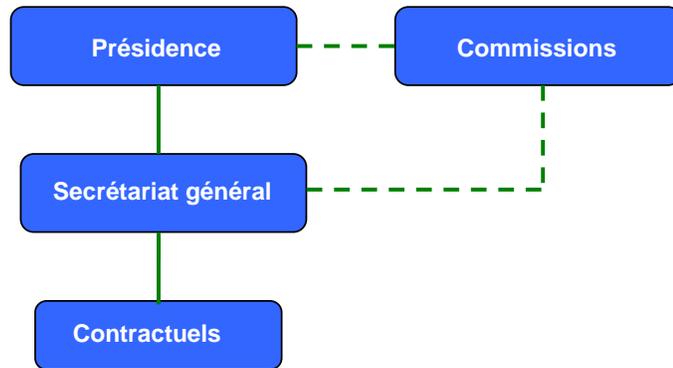
La présidente et les commissaires de l'OCPM sont nommés par le Conseil municipal, conformément à la Charte de la Ville. L'équipe est composée de membres ad hoc qui sont appelés par la présidente à constituer une commission au moment où les mandats lui sont confiés. Ces commissaires ad hoc sont actuellement au nombre de 27. Les commissaires sont généralement nommés pour des mandats de trois ans qui peuvent être renouvelés. Les commissaires proviennent d'horizons divers permettant de couvrir tous les angles des consultations confiées à l'Office. Rappelons que les commissaires ne peuvent être des élus de la Ville ou des fonctionnaires.

L'Office a mis en place un secrétariat général, une petite équipe chargée de préparer les consultations et d'en assurer le bon déroulement (dossiers de documentation, logistique, avis publics et information au public). C'est aussi au secrétariat général que revient la tâche de soutenir les commissions.

Le secrétaire général est un fonctionnaire permanent de la Ville de Montréal qui a été affecté à l'Office par le Comité exécutif à l'automne 2002. Du personnel de soutien et des analystes complètent l'équipe. Ponctuellement, d'autres analystes et employés sont embauchés au besoin pour soutenir les commissions.

Tous les employés, à l'exception du secrétaire général, sont des employés de l'Office, tel que le prévoit l'article 80 de la Charte.

La structure organisationnelle de l'Office se décline ainsi :



## Plan d'affaires

La *Charte de la Ville de Montréal* définit ainsi le mandat de l'OCPM :

1. De proposer des règles visant à encadrer la consultation publique faite par une instance de la Ville responsable de cette consultation en vertu de toute disposition applicable afin d'assurer la mise en place de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces;
2. de tenir une consultation publique sur tout projet de règlement révisant le plan d'urbanisme de la ville;
  - 2.1. de tenir une consultation publique sur tout projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville, à l'exception de ceux adoptés par un conseil d'arrondissement;
3. de tenir, sur tout projet désigné par le Conseil ou le Comité exécutif de la Ville et à la demande de l'un ou de l'autre, des audiences publiques sur le territoire de la ville.

La *Charte de la Ville de Montréal* prévoit également que l'OCPM peut tenir des audiences publiques sur tout règlement concernant la réalisation d'un projet relatif à :

- un équipement collectif ou institutionnel, tels un équipement culturel, un hôpital, une université, un collège, un centre des congrès, un établissement de détention, un cimetière, un parc régional ou un jardin botanique;
- de grandes infrastructures, tels un aéroport, un port, une gare, une cour ou une gare de triage ou un établissement d'assainissement, de filtration ou d'épuration des eaux;
- un établissement résidentiel, commercial ou industriel situé dans le centre des affaires ou, s'il est situé hors du centre des affaires, dont la superficie de plancher est supérieure à 25 000 mètres carrés;
- un bien culturel reconnu ou classé ou à un monument historique cité conformément à la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., chapitre B-4) ou dont le site envisagé est situé dans un arrondissement historique ou naturel ou dans un site du patrimoine au sens de cette loi.

L'Assemblée nationale a adopté en juin 2008 des modifications à la Charte qui élargissent les cas dans lesquels le recours à l'Office est possible. En effet, il est maintenant prévu que, pour des modifications au plan d'urbanisme initiées par le Conseil municipal, les consultations se font par l'OCPM.

**Consultations**  
**Sommaire des consultations effectuées par**  
**L'Office de consultation publique de Montréal – 2009**

<b>A – Projets métropolitains</b>			
<b>Arrondissement</b>	<b>N° du dossier</b>	<b>Projet</b>	<b>Dates de consultation</b>
Ahuntsic-Cartierville	PM-08-006	Projet de réaménagement des Places L'Acadie et Henri-Bourassa	28 janvier 2009 18 février 2009
Outremont	PM-09-001	Réaffectation du bâtiment du 1420, boul. Mont-Royal	16 février et 9 mars 2009
Sud-Ouest	PM-09-002	Projet des Bassins du Nouveau Havre, 1500, rue Ottawa	17-18-19 février 10 mars 2009
Ville-Marie	PM-09-003	Ilôt Séville	7 - 28 avril 2009
Ville-Marie	PM-09-004	Ancien Séminaire de philosophie	4- 5- 22 - 27 mai 2009
Ville-Marie	PM-09-005	Projet de développement du 1475, boulevard René-Lévesque Ouest	25 mai 2009
Ville-Marie	PM-09-006	Projet du 2-22, rue Ste-Catherine	19 – 21 – 25 mai 8 juin 2009
Ville-Marie	PM-09-007	Quadrilatère St-Laurent	21 – 21 – 26 mai - 9 juin 2009
Sud-Ouest	PM-09-008	Ateliers du CN à Pointe-St-Charles	15 – 16 septembre 6 octobre 2009
Ville-Marie - Sud-Ouest	PM-09-009	Autoroute Bonaventure	24-26 novembre 1er décembre 09
<b>B – Projets d'arrondissement</b>			
Sud-Ouest	PA-08-001	Développement et aménagement du site des ateliers du CN à Pointe-Saint-Charles	22 oct. 2008 25-27 janvier 2009
CDN - NDG	PA-09-001	Réaménagement du secteur Namur	22 novembre 09 14 décembre 09

Toute la documentation pertinente aux consultations, incluant les rapports des commissaires, est disponible sur le site de l'OCPM au : [www.ocpm.qc.ca](http://www.ocpm.qc.ca)

## Budget

Le nombre des consultations confiées à l'Office par le Conseil municipal et le Comité exécutif est laissé à la discrétion de ces deux instances. Il est donc difficile d'établir des hypothèses sur le volume et l'ampleur des consultations qui seront confiées à l'Office par les instances politiques de la Ville de Montréal en 2010.

Le budget de l'OCPM est voté par le Conseil municipal. Il est fixé en vertu de l'article 82 de la charte qui indique que « *Le Conseil met à la disposition de l'Office les sommes nécessaires à l'exercice de ses fonctions* »

Le budget de l'Office est d'environ 1 750 000 \$ depuis sa première année complète d'opération en 2003 et était fixé à 1 753 000 \$ en 2009. Après paiement des coûts fixes d'opération, un montant d'environ 800 000 \$ était disponible pour les frais directs des audiences publiques (avis publics, location de salles, sténographie, honoraires professionnels des commissaires et analystes, etc.). Ces sommes devaient permettre la réalisation de consultations pour un nombre de mandats comparable à ce qui avait été fait en 2008, soit neuf.

À l'occasion de la présentation budgétaire de l'an dernier, l'Office indiquait que des ressources supplémentaires pourraient être nécessaires si le nombre de consultations devait augmenter ou si d'autres aspects de sa mission devaient se développer considérablement. L'augmentation de dossiers de 9 à 12 a nécessité des crédits supplémentaires de 250 000 \$ en cours d'année.

## Évolution budgétaire 2007-2010

---

### 2007

Budget accordé 1 733 000 \$

**Réel au 31 décembre 1 558 000**

### 2008

Budget accordé 1 742 000 \$

**Réel au 31 décembre 1 771 000 \$**

### 2009

Budget prévu 1 753 000 \$

+ crédits supplémentaires 250 000 \$ : 2 003 000 \$

**Estimé des dépenses 1 996 000 \$**

### 2010

Budget prévu 1 762 000\$

**Estimé des dépenses 1 762 000\$**

## ADDENDA

---

### Évolution budgétaire 2007 - 2010 par catégorie

			Estimé	Prévisions
	2007	2008	2009	2010
Rémunération	492 000 \$	558 000 \$	580 000 \$	600 000 \$
Avantages sociaux	71 000 \$	85 000 \$	95 000 \$	97 000 \$
Transports et comm.	131 000 \$	146 000 \$	180 000 \$	180 000 \$
Serv. profess. et adm.	567 000 \$	700 000 \$	847 000 \$	591 000 \$
Location et entretien	260 000 \$	259 000 \$	269 000 \$	269 000 \$
Biens non durables	37 000 \$	23 000 \$	25 000 \$	25 000 \$
<b>TOTAL</b>	<b>1 558 000 \$</b>	<b>1 771 000 \$</b>	<b>1 996 000 \$</b>	<b>1 762 000 \$</b>
Autorisé en début d'année	1 749 000 \$	1 733 000 \$	1 742 000 \$	1 762 000 \$

Office de consultation publique de Montréal  
1550, rue Metcalfe, bureau 1414  
14<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3A 1X6  
Téléphone : 514 872-3568  
Télécopieur : 514 872-2556

Luc Doray  
Secrétaire général  
Courriel : [ldoray@ville.montreal.qc.ca](mailto:ldoray@ville.montreal.qc.ca)